A Monsieur andouillet

Conseiller d'etat, premier chirurgien du Roy. . . .

Monsieur.

Le Sr. oudet, aprés avoir fait ses cours d'anatomie à la charité s'est entierement livré à la connoissance des bandages, et hernies; a force d'Etude il est parvenu à inventer plusieurs bandages mechaniques, qui mis sous les yeux de Messieurs de l'accademie Royale de chirurgie, lui ont merité l'approbation, cy dessous transcrite. c'est, Monsieur, a l'ombre de cette approbation, qui justifie ses succés, que le Sr. oudet vous supplie trés humblement de daigner seconder le desir qu'il a de faire tourner à l'avantage du public, ses talens, en lui faisant accorder un privilege de chirurgien herniere. cette faveur en éxcitant de plus en plus son Zele, le lui fera consacrer au soulagement de l'humanité souffrante, et sa reconnoissance particuliere d'ailleurs, égalera, à jamais, le trés profond respect dont il est pénétré pour vous M. f.

Copie de l'atestation de l'accademie Royale de chirurgie, du jeudi 22 9bre 1787. A. . . .

Mr traisnel ayant été nommé commissaire pour l'examen de plusieurs bandages à hernies, construits par Mr. oudet mecanicien, a fait son raport, et a trouvé ces nouvelles constructions, ingenieuses et digne d'eloges; en foi de quoi j'ai delivré au dit sieur oudet, cet extrait pour le temoignage de l'approbation de l'accademie /. à Paris le 26 Novembre 1787.

Signé louis secretaire perpetuel. /. /..

ARC 16 d.1
n° 21 p. 1

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

No. 8.

ARC 16 d. 1 n° 21